

unsuccessful examination for the practice, and twelve shillings and six pence on and after the first unsuccessful examination for the study, and that the balance of fees in both cases be returned to the said candidates."

Laquelle motion étant mise aux voix, est agréé à l'unanimité.

Le Dr. Marsden secondé par le Dr. Trudel, donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée triennale d'amender la 4ème. section du chap. des Statuts du Collège, intitulé "Des Membres," en retranchant les mots après "membres" jusqu'à "voter," et en leur substituant les mots suivants; "*nul membre du Collège ne sera éligible comme gouverneur ni ne pourra voter,*" etc., de manière que la Règle ainsi amendée devra se lire comme suit; *nul membre du Collège ne sera éligible comme gouverneur ni ne pourra voter à aucune des élections triennale à moins qu'il n'ait payé tout ce qu'il avait à payer.*

L'assemblée procède, par voie de scrutin, à l'élection de trente-six gouverneurs devant composer le Bureau Provincial de Médecine pour les trois années à venir. Les procurations suivantes de membres absents ayant droit de voter, ayant préalablement été produites de la part des Drs. A. Hall, J. P. Russell, E. Coderre, J. Marmette, G. E. Fenwick, J. Wolff, J. A. Sewell, Scott, Howard, Campbell, C. Frémont, O. Robitaille, et C. E. Lemieux.

Les Drs. Trestler, Sutherland et Russell sont chargés de faire le dépouillement du scrutin.

L'assemblée s'ajourna pendant deux heures; à la réunion de nouveau les scrutateurs remettent au Président la liste suivante, contenant les noms des membres qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages, et celui-ci proclama, en conséquence, gouverneurs du Collège et membres du Bureau les messieurs dont les noms ont déjà été donnés sur le Journal de Médecine, le 1er Septembre dernier.

Le Dr. Weilbreneur, au nom du comité chargé de réviser les comptes du Trésorier, vient faire rapport que ceux-ci sont parfaitement corrects, et recommande une réduction dans les dépenses encourues pour publication d'annonces dans les journaux.

Le Dr. Fraser secondé par le Dr. Turcotte, et il est résolu, *nem. con.* Que des remerciements sont dus et offerts aux Officiers sortant de charge pour le zèle dont ils ont fait preuve dans l'exécution de leurs devoirs respectifs.

Des remerciements spéciaux et flatteurs sont particulièrement offerts au Dr. Holmes, Président de l'assemblée, pour la manière habile et tout-à-fait impartiale avec laquelle il a conduit les affaires de la journée.